COMMUNE DE VOUGY



ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTE DU MONT-BLANC (RD19)

ARRÊTÉ Nº 2023_020

Le Maire de la Commune de VOUGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

VU le Code de la route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, R.411-25 à 411-28,

VU la demande formulée le 7 avril 2023 par l'entreprise SMTP – TSA chez Sogelink – 69134 DARDILLY, représentée par Mr Quenault Alban,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de la Route du Mont-Blanc (RD19),

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: l'entreprise SMTP est autorisée à effectuer des travaux d'investigation sur réseau existant eaux pluviales et sondage dans trottoir.

Article 2 : du 17 au 26 avril 2023, la circulation sera réglementée par un alternat par feux tricolores.

Article 3: la signalisation nécessaire conforme aux dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre $I-8^{\rm ème}$ partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, sera mise en place et entretenue par l'entreprise SMTP.

<u>Article 4</u>: le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, à chaque extrémité du chantier par l'entreprise SMTP..

<u>Article 5</u>: les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par et sous la responsabilité de l'entreprise SMTP, de la signalisation provisoire réglementaire. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux, conformément à la loi.

<u>Article 6</u>: Monsieur le Maire de Vougy, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution dur présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Entreprise SMTP
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Faucigny Glières
- Monsieur le Chef de la Police Intercommunale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marignier
- Les Centres de secours de Bonneville et Marnaz
- Proxim iTi chargé du transport scolaire

Fait à Vougy, le 14/04/2023

Le Maire

Yves MASSAROTTI